

PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session extraordinaire de son conseil, le douzième (12^e) jour de mai 2015 à 15 h au Centre Communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford, à laquelle sont présents :

Madame Sylvie Veilleux, conseillère	siège # 2
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Monsieur Daniel Poirier, conseiller	siège # 4
Monsieur J. -Denis Picard, conseiller	siège # 6

Absences motivées :

Monsieur Simon Baillargeon, conseiller	siège # 1
Madame Julie Marcotte, conseillère	siège # 5

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur André Gamache.

La directrice générale/secrétaire-trésorière, madame Manon Goulet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Programmation TECQ 2014-2018
- 4- Rue du Parc – Demandes au MDDELCC
- 5- Immatriculation du compacteur
- 6- Période de questions
- 7- Levée de la séance extraordinaire

1- Ouverture de la séance extraordinaire

Ouverture de la séance extraordinaire par monsieur André Gamache à 15 h 30.

2- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale.

2015-05-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3- Programmation TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Que la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2015-05-20

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4- Rue du Parc – Demandes au MDDELCC

CONSIDÉRANT QU'il est prévu des travaux de réfection des services municipaux de la rue du Parc;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est assujetti à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford mandate la firme EXP à soumettre une demande au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

Que la Municipalité s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Que la Municipalité s'engage à verser au ministre des Finances et de l'Économie du Québec un montant de 562 \$ concernant les frais exigibles en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

2015-05-21

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5- Immatriculation du compacteur

Considérant que madame Manon Goulet a procédé au paiement des plaques d'immatriculation pour le compacteur au montant de 434,16 \$;

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu :

Que la Municipalité rembourse ce montant à madame Manon Goulet.

2015-05-22

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6- Période de questions

Aucune question n'a été soulevée.

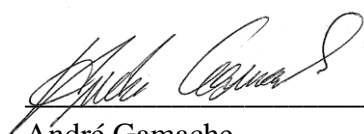
7- Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur André Gamache,
Et résolu :

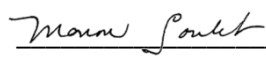
Que l'assemblée soit levée à 15 h 45.

2015-05-23

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)



André Gamache
Maire



Manon Goulet
Directrice générale/secrétaire-trésorière